Hypertension artérielle « sévère » : une bombe à retardement !

Le régime des ALD, qui représente près de 70 % des dépenses d'Assurance maladie, est le premier visé par la cure d'austérité. Le décret du 24 juin confirme une fois de plus le principe « malade = payeur », déjà décliné sous des formes diverses et variées.

En opposant maladie et facteur de risque (alors que l'un n'exclut pas l'autre) le gouvernement veut donner une apparence de bon sens et de vérité à ce qui est potentiellement une bombe à retardement : en effet, faute de suivi et de soins appropriés, la mortalité liée aux pathologies cardiovasculaires risque d'augmenter fortement.

En outre, quel bénéfice pour l'Assurance maladie lorsque l'on sait que l'hypertension sévère non ou mal traitée entraîne cardiopathie ischémique, artériopathie des membres inférieurs, accidents vasculaires cérébraux et insuffisance rénale chronique ! Ainsi, ces malades viendront augmenter les autres ALD.

L'incohérence de cette mesure est aggravée par le fait que moins de 6 mois avant le gouvernement avait pris soin, par le décret du 19 janvier 2011 et sur avis de la Haute Autorité de Santé, de redéfinir l'ensemble des affections de longue durée … dont la n°12 qui correspondait à l'hypertension artérielle reconnue alors comme une maladie ouvrant droit à une prise en charge à 100%. Pourtant, entre temps, la HAS n'a pas fait évoluer ses recommandations en la matière.

Aussi, la conséquence pour les malades de la suppression de cette ALD est claire et immédiate : les hypertendus sévères, dont le diagnostic a été porté après le 24 juin, présente un risque d'aggravation de leur état de santé voire un risque de mortalité accru parce qu'ils ne pourront pas accéder à un suivi approprié faute de sa prise en charge suffisante par l'Assurance maladie. Dans un second temps, les conséquences pour l'Assurance maladie sont tout aussi évidentes : elle verra ses dépenses accrues au titre des autres affections de longue durée consécutives à l'absence de prise en charge initiale de l'hypertension artérielle.

C'est face à un gouvernement sourd aux arguments fondés de la communauté scientifique comme des associations de malades, que l'Alliance du coeur, le CISS et la FNATH ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat le 25 août.